La paracha dans le midrach

Par le Rav Shaoul David Botschko

**Directeur de la Yeshiva Ekhal Elyahou (Kokhav Yaacov)**

Traduit de l’hébreu par Elyakim P. Simsovic

Parachat Behar

« Celui qui fixe sa demeure en dehors d’Israël est considéré comme idolâtre »

L’un des principaux sujets de cette paracha concerne les commandements liés à la terre d’Israël. Rachi en indique l’importance à sa manière en rapportant sur le verset 38 du chapitre 25 un commentaire (Midrach Sifra, *Béhar*, §5 ; cf. aussi Talmud Kétouboth 110b) qui peut paraître étonnant :

« Je suis Hachem votre Dieu qui vous ai fait sortir du pays d’Égypte pour vous donner le pays de Canaan pour être votre Dieu. »

Rachi :

**« Pour être votre Dieu**. Car quiconque habite à demeure en Erets Israël, Je suis pour lui Dieu, et quiconque en sort est comme s’il servait les idoles. »

Comment comprendre ce commentaire ? Dieu est le Créateur du monde dont la gloire emplit tout l’univers. Pourquoi celui qui habite en dehors du Pays d’Israël doit il être considéré comme idolâtre bien qu’il respecte les commandements de la Thora ?

Proposons quelques explications :

1. Vivre en Israël est un commandement positif de la Thora. Bien souvent, ceux qui ne mettent pas en pratique ce commandement visent à préserver leur niveau de vie ; ils préfèrent pour ainsi dire les dieux d’or et d’argent au service divin. C’est l’une des formes modernes de l’idolâtrie.
2. Vivre en dehors d’Israël, c’est mettre son énergie et ses ressources matérielles et spirituelles au service d’un autre pays, servant ainsi d’autres valeurs ; ce qui est aussi une manière de « servir des dieux étrangers ».
3. Selon l’enseignement des sages dépositaires par tradition des secrets de la Thora, Israël est le pays où la relation de l’homme avec Dieu est réelle et authentique alors que partout ailleurs il ne s’agit que d’une « idée », d’une abstraction intellectuelle. Eretz Israel est le pays de la Chékhina, de la Présence divine. Vivre ailleurs, c’est donc refuser cette relation.
4. Dieu a juré de donner la terre d’Israël au peuple d’Israël. L’exil du peuple d’Israël, chassé de son pays, est une profanation du Nom de Dieu. Celui qui fixe sa résidence en Israël manifeste par sa seule présence la vérité de la Thora et permet en quelque sorte à Dieu de tenir son serment.

Aussi, suivons l’enseignement de Rachi : précipitons-nous en Israël, appliquons la Mitzva d’y habiter, bénéficions de la sainteté du pays et soyons de ceux par qui la volonté de Dieu et son serment se réalisent.